

Programme de Vérification des Importations Renforcement de la conformité des produits RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Bureau Veritas BIVAC BV a été mandaté par l'Office Congolais de Contrôle pour renforcer la vérification de la conformité des produits importés aux normes congolaises ou internationales.

PROCÉDURE GÉNÉRALE

Les DIB sont ouvertes par les importateurs auprès des différentes banques commerciales sur la plateforme du GUICE sur la base de la facture pro-forma détaillée (valeur FOB et classification douanière des produits requises). L'adresse e-mail de l'exportateur doit être obligatoirement indiquée pour faciliter la communication au cours de l'évaluation. Bureau Veritas BIVAC BV reçoit l'ordre de contrôle de l'OCC par le biais du GUICE et crée la référence interne à Bureau Veritas BIVAC BV. Les dossiers sont alors assignés au centre d'émission de Bureau Veritas en fonction du pays d'exportation. L'évaluation de l'expédition est effectuée par Bureau Veritas avec l'exportateur qui devra fournir les preuves de conformité et les documents nécessaires à la réalisation de l'inspection. Pour les marchandises qui requièrent des autorisations spécifiques, les importateurs doivent se conformer à l'article 25 de la réglementation de change en vigueur.

CE QUI CHANGE À COMPTER DU 29/06/2025

- L'exportateur doit retourner la demande d'information habituelle **accompagnée des documents de conformité avant l'inspection** des marchandises.
- L'inspection des marchandises se déroule **avant** leur chargement/expédition. **Délivrance d'une Notification Préliminaire ou d'un Constat de Non-Conformité.** L'obtention de la Notification préalable avant toute expédition est fortement recommandée. Les marchandises ayant fait l'objet d'un Constat de Non-Conformité ne peuvent pas être expédiées. Sans correction rapide des non-conformités, un ARA sera délivré. Les réinspections et réévaluations qui pourraient être nécessaire peuvent faire l'objet de facturation en sus à l'exportateur par Bureau Veritas comme à l'accoutumé. Le reste du process reste inchangé, Seul l'AV permet le dédouanement des marchandises.

NOTE IMPORTANTE

Il revient aux importateurs d'informer leurs fournisseurs que toute importation en RDC est subordonnée au contrôle obligatoire avant embarquement de la conformité, de la quantité et du prix, selon les termes du contrat entre l'OCC et Bureau Veritas BIVAC BV et qu'ils devront fournir les documents exigés par ce dernier.

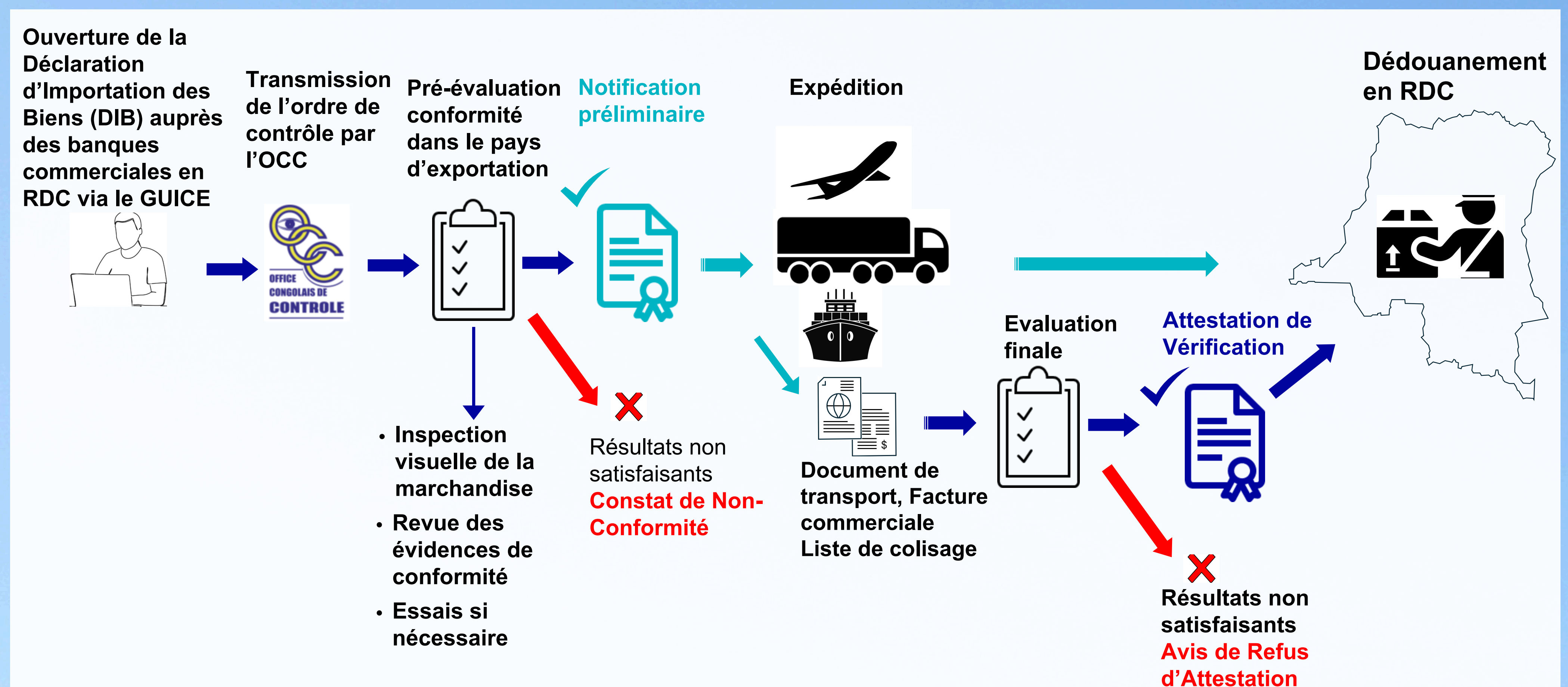


BUREAU
VERITAS

GLOSSAIRE

- **ARA** : Avis de Refus d'Attestation (Rapport de non-conformité)
- **AV** : Attestation de Vérification (Certificat Conforme)
- **CNS** : Constat de non-conformité (Pré-évaluation non-conforme)
- **DIB** : Déclaration d'Importation des Biens (Licence d'importation)
- **GUICE**: Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur
- **NP** : Notification préliminaire (Pré-évaluation conforme)
- **OCC** : Office Congolais de Contrôle

SCHÉMA DU PROCESSUS



PROCÉDURE DÉTAILLÉE

- Ouverture de la DIB par l'importateur en RDC auprès des différentes banques commerciales sur la plateforme du GUICE
- Transmission de l'ordre de contrôle par l'OCC à BIVAC
- Inspection dans le pays d'expédition
- Vérification des rapports d'essai si disponible. Auquel cas, réalisation d'essais
- Résultat préliminaire (NP/CNS). Expédition des marchandises suite à l'émission de la NP. Les marchandises faisant l'objet d'un CNS ne doivent pas être expédiées.
- Revue documentaire avec l'expéditeur dans le pays d'expédition, notamment les preuves de conformité des marchandises, les rapports d'essai, la vérification des marquages,....

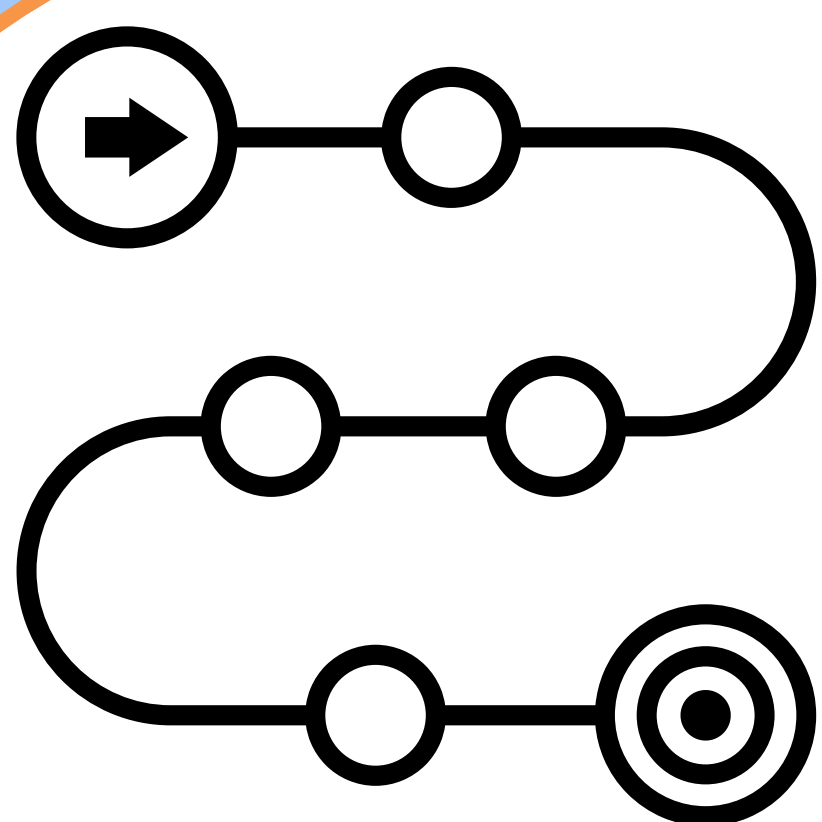


- Ouverture de la DIB par l'importateur en RDC auprès des différentes banques commerciales sur la plateforme du GUICE
- Transmission de l'ordre de contrôle par l'OCC à BIVAC
- Inspection dans le pays d'expédition
- Vérification des rapports d'essai si disponible. Auquel cas, réalisation d'essais
- Résultat préliminaire (NP/CNS). Expédition des marchandises suite à l'émission de la NP. Les marchandises faisant l'objet d'un CNS ne doivent pas être expédiées.
- Revue documentaire avec l'expéditeur dans le pays d'expédition, notamment les preuves de conformité des marchandises, les rapports d'essai, la vérification des marquages,....



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

- Normes et réglementations techniques congolaises ou à défaut, régionales et internationales.
- Alertes sanitaires



PROCÉDURES DE FACILITATION

Les procédures de facilitation ont pour objectif de faire bénéficier à des duos importateur/exportateur un traitement rapide et allégé de leurs expéditions lors du processus du contrôle des marchandises avant embarquement.

La facilitation s'applique indissociablement à un ensemble « Exportateur-Importateur-Produit(s) » après analyse de l'antériorité de leurs expéditions.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE AUX PROCÉDURES DE FACILITATION

L'analyse de l'antériorité se fait sur base :

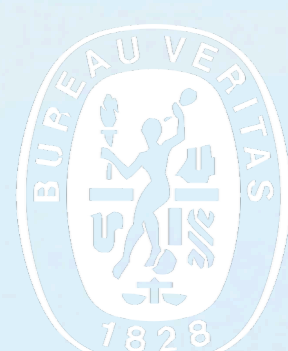
- Du profil de l'exportateur / importateur
- Du type/nature des marchandises
- De l'homogénéité des expéditions
- Du volume annuel des expéditions
- D'un historique satisfaisant sur la vérification des prix, la classification des marchandises selon le système harmonisé et la conformité des marchandises aux normes et règlements techniques.

COMMENT BÉNÉFICIER DES PROCÉDURES DE FACILITATION

- Faire une demande auprès de l'OCC et/ou à Bureau Veritas.
- La demande sera évaluée sur base des critères d'éligibilité susmentionnés.
- L'approbation est faite par l'OCC

LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ POUR QUELS OBJECTIFS

- Protéger le consommateur final
- Encourager la concurrence loyale
- Protéger les industries nationales
- Faciliter le commerce international
- Faciliter le processus de dédouanement



BUREAU
VERITAS

CONSULTER L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE VOS DOSSIERS EN TEMPS RÉEL



<https://verigates.bureauveritas.com/programmes/dr-congo#>



CONDITIONS D'ACCES

- Demande d'un compte par courrier au bureau de liaison de Bureau Veritas BIVAC BV en RDC ou en remplissant le formulaire de création de compte en ligne
- Accès gratuit
- Formation gratuite

NOS IMPLANTATIONS EN RDC

130 B Avenue Kwango

La Gombe

KINSHASA

Tel : (+243) 990036911

bivac.kinshasa@bureauveritas.com

Immeuble Index, Avenue Idiofa / de la révolution

LUBUMBASHI

Tel : (+243) 84 84 20 225

bivac.kinshasa@bureauveritas.com

Avenue Lumumba, n°61

HOTEL NEW RIVIERA 10, avenue du Lac, Quartier
NdendereCommune d'Ibanda/

BUKAVU

Tel : +243 85 55 66 421

bivac.kinshasa@bureauveritas.com

Enclos de l'institut Français

Blvd LYN LUSI N°012 Q. LES VOLCANS

GOMA

Tel : (+243) 84 84 20 228

bivac.kinshasa@bureauveritas.com

